

**Compte rendu du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE à St Trivier de Courtes
du 22 FEVRIER 2016**

Membres titulaires présents : Pierre RIONDY, Isabelle PROST, Thierry PALLEGOIX, Marie-Laure CLAPPAZ, Didier FLEURY, Aimé NICOLIER, Thierry FAUSSURIER, Michel LEMAIRE, Jacques SALLET, Hervé CAVILLON, Karine PACCOUD, Christophe RIGOLLET, Michel BOUILLET, Valérie GUYON, Pascal CHEVAILLIER, Olivier BROCOT, Michel BRUNET, Agnès BONNAND, Marie-Claire DOUAY, Laurent VIALON, Catherine CLERMIDY, Chantal THENOZ

Membres titulaires absents : Corinne PALLUD (donne pouvoir à P. RIONDY), Thierry THENOZ (donne pouvoir à A. NICOLIER), Nathalie LIGERON (donne pouvoir à C. RIGOLLET), Eric DARBON (donne pouvoir à M. BRUNET)

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 25 janvier 2016

Le compte-rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité des présents

2. Débat d'orientations budgétaires (D.O.B) 2016 : sous-annexe n°1

Le Président rappelle que l'élaboration du budget primitif est précédée, pour les groupements comprenant au moins une commune de + de 3500 habitants, d'une phase préalable constituée par le débat d'orientations budgétaires (CGCT, art L 2312-1 et L 2531-1). Même si aucune commune - membre de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes n'atteint 3500 habitants, il est néanmoins important de débattre des orientations budgétaires pour fixer les investissements de l'année à venir.

Les réunions de commissions ont eu lieu le 2 février pour la commission « finances », le 1^{er} février pour la commission « Environnement et travaux », le 4 février pour la commission « communication, sports et loisirs », le 8 février pour celle des « affaires sociales », le 10 février pour la commission « développement économique » et enfin le 17 février pour la commission « Tourisme ». Le compte rendu de chaque réunion a été transmis aux élus communautaires.

Le Président et les vice-Présidents commentent un diaporama présentant les résultats du Compte Administratif 2015 et résumant les projets proposés pour 2016 par les commissions tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le Président rappelle, en introduction, que les objectifs, fixés par le conseil communautaire lors du BP 2015 ont été atteints en totalité ou en partie :

- Finir les travaux de mise en accessibilité du gymnase (réalisés)
- Ouverture du terrain multisports (inauguration en novembre 2015)
- Réflexions sur l'avenir de la piscine (étude par cabinet d'études en cours)
- Lancement des travaux de réhabilitation de l'ancienne beurrerie en coordination avec la SEMCODA (travaux en cours)
- Lancement du projet de réhabilitation de la zone d'activités de Roujus (études en cours)

- Mise en œuvre du système de sécurité à la déchèterie (réalisée)
- Animation de la Ferme musée de la Forêt avec une basse-cour (réalisée)
- Emergence d'un projet « jeunes » en prestations de services (ouverture au 01/02/2016)
- Compétence GEMAPI à suivre (dont impact financier), schéma de mutualisation, Ad'Ap à déposer, fusion avec la loi NOTRe (en cours, sauf GEMAPI reportée en 2018)

Monsieur Brunet souligne que l'année 2015 a été marquée par le contexte législatif et les impacts de la loi NOTRe bien différents de ce que les élus imaginaient lors du DOB 2015.

Perrine Mansion-Berjon commente un diaporama retraçant le compte administratif 2015. Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 1 590 855 € tandis que les recettes se sont élevées à 2 125 924.56 €.

Le résultat de fonctionnement sur l'exercice (hors reports) est excédentaire et s'établit à + 535 069.23 €.

Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles de l'exercice (hors RAR) se sont élevées à 1 031 610.64 € et les recettes à 1 092 203.84 €, soit un résultat d'investissement (hors reports) de +60 593.20 €.

Un prélèvement sur fonctionnement au 1068 d'un montant de 281 595 sera donc obligatoire.

Budget Primitif 2016 – Orientations :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

L'année 2016 sera marquée par l'ouverture de nouveau service à la population :

- Le Club des chercheurs d'emplois au 1^{er} avril 2016 : Le conseil départemental a en effet retenu le projet déposé par AIDS en lien étroit avec la Communauté de Communes de création d'un « club de chercheurs d'emplois » sur le territoire dans les locaux communs à l'espace jeunes,
- Espace jeunes (11-16 ans) ouvert en février 2016 dont la fréquentation a été très bonne pendant les vacances de février,
- Les permanences de puériculture et du centre de planification et d'éducation familiales (CPEF) qui ouvriront leurs portes dans les locaux du RAM en mars 2016, grâce à la mise à disposition de locaux par la Communauté de Communes,
- Les projets culturels de résidences d'artistes : projet « Croisons le FAIRE » avec Petrek en 2015/2016 dont le point d'orgue sera la semaine de restitution fin juin à Saint Jean sur Reyssouze et un projet DESIGN à venir pour l'année scolaire 2016/2017.

Une étude sera lancée pour étudier le développement patrimonial et scénographique de la Ferme musée de la Forêt ; les élus constatent avec satisfaction que le reste à charge de la Communauté de Communes des services cumulés « promotion du canton » + « Ferme musée de la Forêt » représentent 38 467 € (58 366 € de dépenses – 19 898 € de recettes) alors que la subvention versée à l'OT pour ces missions et les dépenses liées à la promotion du canton au CA 2012 représentaient 52 797 €. La gestion en régie directe n'a donc pas, à ce jour, induit de surcoûts.

Dépenses et recettes d'investissement :

Suite aux réunions des commissions thématiques, les élus approuvent les propositions de nouveaux investissements suivants pour le BP 2016, notamment dans le domaine du développement économique et de l'entretien des bâtiments communautaires :

- Lancement des études sur la mise en accessibilité de l'espace de la Carronnière
- Construction de vestiaires à proximité immédiate du terrain multisports (
- Lancement réhabilitation de la zone de Roujus
- Fin des travaux de réhabilitation de l'ancienne beurrerie en coordination avec la SEMCODA,

- Projet d’acquisition du bâtiment 80 route de chalon, anciennement Gamm Vert fait débat ; Monsieur Rigollet regrette que ce sujet n’ait pas été vu en réunion de Bureau. Monsieur Lemaire lui répond que c’est la commission économie qui en a débattu lors des deux dernières réunions.

Les élus décident de visiter ce bâtiment le 4 mars ainsi que le bâtiment de l’ancienne imprimerie à Saint Nizier le Bouchoux.

➡ Le conseil communautaire, à 21 voix POUR, 5 abstentions, PREND ACTE du débat d’orientations budgétaires préalable au vote du Budget primitif 2016.

3. CLIC : CA 2015 et BP 2016

Monsieur le Président informe l’assemblée que les cinq conseils communautaires des communautés de communes-membres de l’Entente (à savoir les Communautés de Communes des Cantons de Coligny, Montrevel-en-Bresse, Pont-de-Vaux, Pont-de-Veyle et Saint-Trivier-de-Courtes) doivent délibérer sur le projet de CA 2015 et BP 2016 du Centre Local d’Informations et de Coordination Gérontologique des Pays de Bresse.

Il rappelle que l’article 2 de la convention d’entente intercommunautaire renouvelée en janvier 2016 prévoit que les décisions prises au sein de cette instance deviennent exécutoires après validation par l’ensemble des conseils communautaires des cinq Communautés de communes-membres.

Le Président présente le rapport d’activité du CLIC qui a apporté des informations à 323 personnes âgées en 2015. Les projets d’actions sanitaires et sociales pour 2016 sont présentés aux conseillers communautaires, dans le cadre du rapport d’activités.

Le Président présente le compte administratif 2015 établi par la Communauté de Communes du canton de St Trivier de Courtes :

Section de fonctionnement	Section d’investissement
Dépenses : 58 040.85 €	Dépenses : 3 000 €
Recettes : 70 778.07 €	Recettes : 11 445 €
Soit un résultat excédentaire pour l’exercice 2015 de 12 727.22 €	Soit un résultat excédentaire d’investissement pour l’exercice 2015 de 8 445 €

Le Président rappelle que les 5 Communautés de communes de l’Entente avaient participé financièrement au CA 2015 à hauteur de 2 175 €, au lieu des 4 347 € de prévus au BP 2015, grâce à une gestion rigoureuse et à la stricte mise en œuvre des décisions de restrictions budgétaires prises en Entente de janvier 2015 :

- Fin de la location du véhicule du CLIC,
- Fin du contrat du standard
- Révision de l’organisation des deux permanences mensuelles par communauté de communes, remplacée par une permanence mensuelle en cas d’inscriptions préalables d’usagers.

Le départ volontaire d'agent contractuel et le non-remplacement de ce poste pendant 5 mois a permis de dégager un excédent de fonctionnement au CA 2015 supérieur à 12 000 €.
Le BP 2016 n'appelle donc pas de participation des communautés de communes-membres de l'Entente.

Le BP 2016 prévisionnel s'élève ainsi à 78 942 € sans participation pour l'ensemble des communautés de communes-membres de l'Entente. Le Conseil départemental confirme sa subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 66 205 €.

⇒ Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le projet du Compte Administratif 2015,
- **APPROUVE** le projet du Budget Primitif 2016 proposé par l'Entente de janvier 2016,

4. CLIC : Convention de fonctionnement CLIC et Communauté de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le CLIC des Pays de Bresse avait approuvé pour la première fois en 2009 une convention avec la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier afin que cette dernière, structure porteuse du CLIC, puisse être remboursée de certains frais avancés pour le compte du CLIC. Cette convention arrivant à échéances, il convient de la renouveler.

Le Président informe que désormais la structure porteuse n'avance plus que les frais de la machine à timbrer au titre de l'article 2 de la convention « mise à disposition de mobilier ». En outre la durée de cette convention a été calquée sur celle de l'Entente intercommunautaire, soit un an, renouvelable par tacite reconduction. Le projet de convention a été joint en annexe.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** le projet de convention entre le CLIC des Pays de Bresse et la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes
- **AUTORISE** Madame Valérie GUYON, première vice-présidente, à signer ladite convention avec le CLIC des Pays de Bresse.

5. Projet de fusion des 7 EPCI du bassin de Bourg en Bresse : Désignation des 4 représentants du conseil communautaire au CoPil

Suite à la présentation le 12 octobre dernier par Monsieur le Préfet de l'Ain du Schéma de Coopération Intercommunale et aux votes, pour avis, des conseils municipaux qui s'est achevé fin 2015, le périmètre de travail pour ce projet est désormais connu : il concerne 76 communes appartenant à Bourg en Bresse Agglomération, aux Communautés de Communes de Montrevel-en-Bresse, Saint Trivier de Courtes, Treffort en Revermont, Coligny, La Vallière et Bresse Dombes Sud Revermont. Le territoire de la future communauté d'agglomération rassemblera ainsi, 127 500 habitants, 118 conseillers communautaires pour 76 communes.

A l'occasion du travail préparatoire débuté en 2012, les EPCI avaient constitué un groupe de travail chargé de suivre les études en cours, composé du président et de deux autres membres de chaque EPCI.

Ce groupe a été réactivé en 2015 et élargi à tous les EPCI concernés dans la perspective de la proposition de Monsieur le Préfet.

Il convient à présent d'entériner la composition de ce COPIL qui sera chargé de préparer la fusion des 7 intercommunalités. Il le fera en lien avec les exécutifs des 7 EPCI et de leurs conseils communautaires.

Chaque EPCI est invité à désigner 3 élus maximum, qui accompagneront le Président à siéger dans cette instance.

⇒ Après en avoir débattu, le conseil communautaire à l'unanimité des présents :

DESIGNE les 4 membres suivants pour représenter le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes au sein du Comité de pilotage du projet de Grand bassin de vie de Bourg en Bresse :

- **Monsieur Michel BRUNET**, Président,
- **Madame Valérie GUYON**, vice-présidente et conseillère départementale,
- **Monsieur Michel LEMAIRE**, vice-président,
- **Monsieur Aimé NICOLIER**, conseiller communautaire,

– DESIGNE 2 membres pour chacun des 3 groupes de travail suivants :

Groupe de travail	Nom des conseillers	Adresse
Autorisation Droit des Sols (ADS)	Aimé NICOLIER	les Thiètres, 01560 LESCHEROUX
	Christophe RIGOLLET	145 route de Chalon, 01560 SAINT JULIEN SUR REYSSOUZE
Organisation des Offices de Tourisme dans le cadre de la loi NOTRe	Catherine CLERMIDY	Le Tronchet, 01560 VERNOUX
	Jacques SALLET	Les Pelus, 01560 SAINT JEAN SUR REYSSOUZE
Tarifs et conditions d'accès aux équipements communautaires	Michel BRUNET	330 Rue du Docteur Perret 01560 SAINT TRIVIER DE COURTES
	Isabelle PROST	125 rue de la salle des fêtes 01560 CORMOZ

Les membres du CoPil précisent que d'autres groupes de travail seront constitués par la suite dès que l'assistant à maître d'ouvrage sera opérationnel (mi-mai environ) ; les thèmes seront sans doute les suivants : organisation des services et RH, économie, services au public, etc.

6. Projet de fusion des 7 EPCI du bassin de Bourg en Bresse : Proposition concernant le périmètre des conférences territoriales

Le territoire de la future communauté d'agglomération rassemblera ainsi, 127 500 habitants, 118 conseillers communautaires pour 76 communes.

Le Copil propose donc une organisation politique et administrative territorialisée à travers les conférences territoriales. Ces conférences territoriales seront composées des membres du

nouveau conseil communautaire issus de ces territoires ainsi que des anciens conseillers communautaires.

Les missions de ces conférences territoriales seront les suivantes :

- Réaliser des choix en matière de gestion locale des équipements communautaires de proximité
- Transmettre leurs propositions au Bureau et/ou au conseil communautaire pour être entérinées dans le respect des critères généraux débattus et approuvés.

Ces conférences territoriales seront créées sur des périmètres différents des périmètres actuels des 7 communautés des communes afin d'assurer la proximité des décisions sur le terrain. Le CoPil propose 4 scénarii différents de regroupement des communautés de communes actuelles en 3 ou 4 conférences territoriales.

Les 4 scénarii sont présentés par les membres du CoPil aux conseillers communautaires :

- Scénario 1 : Regroupement des intercommunalités par 2, sauf BBA, à savoir : CC St Trivier de Courtes/CC Montrevel en Bresse + CC Coligny/CC Treffort + CC La Vallière/BDSR et la 4^{ème} conférence serait formée par Bourg en Bresse Agglomération qui pourrait avoir un sous ensemble représentant les 4 communes les plus urbaines.
- Scénario 2 : Regroupement des intercommunalités par 3 : CC St Trivier de Courtes/ CC Montrevel en Bresse/CC Coligny + CC Treffort/CC La Vallière/ BDSR et la 3^{ème} conférence serait formée par Bourg en Bresse Agglomération qui pourrait avoir un sous ensemble représentant les 4 communes les plus urbaines.
- Scénario 3 : Regroupement des intercommunalités par 2 (type scénario 1) avec des communes rurales du Nord de BBA regroupées au sein de la conférence territoriale Haute Bresse et des communes rurales du Sud de BBA regroupées au sein de la conférence territoriale La Vallière+ BDSR, tandis que les 4 communes urbaines de BBA formeraient une quatrième conférence territoriale à part
- Scénario 4 : Regroupement des intercommunalités par 3 (type scénario 2) avec des communes rurales du Nord de BBA regroupées au sein de la conférence territoriale Haute Bresse et des communes rurales du Sud de BBA regroupées au sein de la conférence territoriale La Vallière+ BDSR+Treffort, tandis que les 4 communes urbaines de BBA formeraient une troisième conférence territoriale à part

⇒ Après en avoir débattu, le conseil communautaire avec 16 voix pour le scénario n°1, 8 voix pour le scénario n°2 et 2 bulletins blancs :

- EMET, à la majorité absolue des votants, UN AVIS FAVORABLE pour le scénario n° 1 formant 4 conférences territoriales en rassemblant les communautés de communes actuelles deux par deux ; ainsi les communautés de communes du Canton de Saint Trivier de Courtes et de Montrevel en Bresse formeraient une même conférence territoriale,
- PREND NOTE que cet avis ne vaut pas décision, que le périmètre de ces conférences territoriales sera débattu en CoPil et dans les 6 autres conseils communautaires
- PREND NOTE que les périmètres des conférences territoriales seront fixés pour la période 2017-2020 et qu'ils seront revus en 2020 au vu du bilan qui en sera fait par les élus.

7. Projet de fusion des 7 EPCI du bassin de Bourg en Bresse : convention de groupement de commandes (annexe n°9)

Lors du dernier CoPil, les élus ont aussi validé le lancement d'études en vue de la fusion des 7 EPCI, à savoir une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour assister les élus dans les

décisions à prendre d'aujourd'hui à juin 2017. Le partage des dépenses sera fait en fonction du nombre d'habitants par EPCI ; ainsi la Communauté de Communes du Canton de Saint Trivier de Courtes participera à hauteur de 4.99%. La fonction de coordonnateur exercée par Bourg en Bresse Agglomération (qui a un service marchés publics spécifique) ne donnera lieu à aucune rémunération en retour.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents autorise le Président à signer la convention de groupement de commandes avec les 6 autres EPCI du bassin de Bourg en Bresse.

8. Déchèterie : Règlement intérieur :

Lors de la commission « environnement » du 30 septembre 2015, les élus ont discuté des termes du règlement intérieur de la déchèterie qui expose notamment les nouvelles règles d'accès par le biais des cartes magnétiques. Le projet a été joint en annexe. Le Président rappelle d'ailleurs que le système de gestion des accès à la déchèterie grâce à une carte magnétique sera mis en œuvre dès le 1^{er} mars 2016. A ce jour 1650 cartes ont été réalisées et sont en cours d'envoi / 1914 dossiers déposés par les usagers. Toutes les cartes des usagers qui ont déposé un dossier avant le 15 février seront donc envoyées avant le 27 février. Les retardataires (886 foyers) peuvent encore déposer leurs demandes qui seront traitées sous un délai de 15 jours environ.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le règlement intérieur de la déchèterie.

9. Bail commercial 68 route de Chalon

Le bail précaire de Mme Dussaut (« Les Mains de Marie ») arrive à échéances. Il convient donc de lui proposer un bail commercial traditionnel. Le loyer mensuel pourrait être augmenté de 10%, et ainsi passer de 280 à 300 € HT.

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve le montant du loyer du bail commercial du local commercial situé au 68 route de Chalon à Saint Trivier de Courtes et autorise le Président à signer le nouveau bail

10. Admissions en non valeurs :

La trésorière a transmis deux dossiers d'admissions en non valeurs concernant l'entreprise BRESS' CAMERA en liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif, pour les montants suivants :

- 3651.52 € sur budget général (admissions en non-valeur prévues au BP 2016)
- 76 € sur budget OM

⇒ Le conseil communautaire à l'unanimité des présents approuve ces admissions en non valeurs qui seront inscrites au BP 2016.